

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

<i>à compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:</i>	Date 05.06.2018	Heure	Numéro 18.162	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Motion populaire d'un Comité de crise regroupant l'ensemble des partis de gauche (PS, Les Verts, POP et SolidaritéS), les syndicats, ainsi qu'une partie du milieu associatif	Lié à : (Facultatif) ad
Titre : Pour davantage de contrôleurs fiscaux	
Contenu : Les soussigné-e-s demandent, par la voie de la motion populaire, que le Conseil d'État propose au Grand Conseil, dans le cadre de ses compétences comme employeur, de lui accorder les moyens nécessaires pour engager un plus grand nombre de contrôleurs fiscaux.	
Développement (obligatoire) : Une bonne dotation en personnel du service des contributions permettrait d'améliorer les moyens de lutte contre la fraude fiscale et plus globalement d'exercer un meilleur contrôle et une meilleure gestion des déclarations d'impôt émanant des personnes morales et physiques. Pour rappel, le canton de Neuchâtel sort d'une amnistie fiscale qui devrait avoir permis aux contribuables indécidés de se mettre en règle avec le service des contributions. Dès lors, un contrôle renforcé s'avère tout à fait légitime. Enfin, l'engagement de contrôleurs fiscaux doit être considéré comme un investissement au vu des sommes importantes que ceux-ci rapportent à l'État.	
Demande d'urgence : OUI	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Rémy Cosandey, avenue Léopold-Robert 53, 2300 La Chaux-de-Fonds
Autres signataires (prénom, nom) : Motion populaire munie de 545 signatures

Position du Conseil d'État :

Le Conseil d'État s'oppose à la motion, formellement parce que la question des effectifs doit rester de la compétence de l'exécutif. Il rappelle aussi que le service des contributions (SCCO) est surtout occupé à développer ses capacités d'analyse et que cette évolution est plus importante que celle des effectifs. Cela étant, pour faire face aux défis nouveaux sans réduire les forces dédiées à l'analyse et à la taxation, le SCCO devra accroître ses effectifs dans au moins trois directions : résolution des problèmes comptables mis au jour par la fraude découverte en 2016, introduction des systématiques d'échange de renseignements et d'informations, et renforcement de sa centrale téléphonique.